

Cahier de doléances du Tiers État d'Irodouër (Ille-et-Vilaine)

Quelqu'un, portant la parole au nom de l'assemblée, a dit :

Messieurs,

C'est pour satisfaire aux ordres de Sa Majesté que nous sommes assemblés aujourd'hui ; notre auguste Monarque, qui toujours s'est montré le protecteur de la partie la plus précieuse de son peuple, du cultivateur des terres, de l'habitant des campagnes, nous offre en ce moment un trait bien précieux de sa bonté paternelle ; nos justes réclamations sont parvenues au pied de son trône, il a vu couler nos larmes, il s'empresse de les essuyer ; il a entendu nos cris et nos gémissements, il s'empresse de nous consoler ; il a vu notre misère dans toute son étendue, son cœur en a été touché, mais il ne s'est pas contenté de s'attendrir sur le sort de ses enfants ; père tendre et vigilant, il vole à notre secours et emploie tous les moyens que lui suggèrent sa sagesse et son amour pour remédier à nos maux.

C'est dans ces vues bienfaisantes qu'il nous appelle auprès de lui ; avec quelle confiance ne doit-on pas y aller, mais quelles actions de grâces ne devons-nous pas à Celui qui nous a donné un Roi qui a pour nous tant d'amour et qui a fait seoir à ses côtés un ministre sage et éclairé qui ne désire rien tant que de nous rendre heureux !

Déposons donc dans le sein de notre Monarque nos peines et nos doléances ; disons-lui avec la plus grande confiance :

Sire,

1° Jusqu'ici nous avons presque seuls payé tous les impôts.

Nous désirons qu'ils soient également tous répartis entre le noble et le roturier sans distinction, et que les notables de notre paroisse soient chargés de la rédaction de tous ses rôles.

2° Nous avons été seuls assujettis à la corvée des grandes routes, ce qui nous empêchait de vaquer à la culture de nos terres.

Nous désirons n'être plus tenus à la corvée, et que tous les ordres contribuent également à faire réparer les grandes routes.

3° Les fuies et les garennes font à nos moissons le plus grand préjudice et nous privent par an au moins de la sixième partie des grains que nous pouvions espérer à la récolte.

Nous désirons qu'il n'y ait plus ni fuies ni garennes.

4° La chasse n'endommage pas moins nos moissons, tant à cause du préjudice qu'y font ceux qui chassent que du tort qu'y fait le gibier, qu'il nous est défendu de détruire.

Nous désirons que le droit de chasse, que les nobles se prétendent exclusif, leur soit commun avec tous les autres citoyens ; qu'il soit défendu à qui que ce soit de chasser sur les terres d'autrui, et qu'il nous soit permis de nous armer pour défendre nos terres et nos moissons des ravages du gibier ; qu'il soit défendu à tout seigneur de chasser sur son fief, et qu'il puisse seulement chasser sur ses domaines.

5° Nous avons seuls fourni à la milice et nous y avons perdu des enfants aussi chers que nécessaires.

Nous désirons n'y être plus sujets.

6° Jusqu'ici nous n'avons point eu de représentant aux Etats de la province ; les nobles y assistent tous, d'où vient cette étrange disproportion dans les impôts et ces abus contre lesquels nous réclamons.

Nous désirons avoir dorénavant des représentants aux États de la province, et que les députés du Tiers soient en nombre égal à ceux de la Noblesse et de l'Église réunis et qu'on y délibère par tête.

7° Jusqu'ici nous avons été exclus des charges et dignités.

Nous désirons que toutes les charges soient données au mérite et non à la naissance.

8° Nous désirons rétablissement d'une caisse pour le soulagement des pauvres.

Sur quoi délibérant, les habitants de cette paroisse ont déclaré adopter tout ce que dessus pour leur servir de cahier de doléances et en outre adhérer aux demandes contenues dans le cahier de la ville de Rennes et de celle de Montauban.